

*Les aides ou services cités sont susceptibles de changer ou d'évoluer. Nous vous recommandons de vous assurer de leur actualité sur <https://www.agefiph.fr>*

Thématique :

## **La nouvelle offre de services et d'aides financières de l'Agefiph**

L'Agefiph propose, à compter du 23 avril 2018, aux entreprises et aux personnes handicapées une nouvelle offre de services et d'aides financières plus simple, plus lisible et plus opérationnelle pour les accompagner dans leurs projets d'accès, de maintien dans l'emploi et d'évolution professionnelle.

Des nouveautés qui sont fondées sur trois principes :

- Prendre en compte en priorité les besoins des personnes avant leur statut pour anticiper les ruptures de parcours, et faciliter les transitions professionnelles. Désormais, toutes les personnes, quels que soit leur âge et leur statut, peuvent solliciter l'Agefiph dès lors qu'elles sont reconnues handicapées ou qu'elles ont engagé des démarches dans ce sens.
- Concentrer l'action de l'Agefiph sur la compensation du handicap, en complémentarité avec le droit commun.
- Répondre et s'adapter, en continu, aux besoins des personnes handicapées et des entreprises et intégrer de façon continue des innovations.

L'accompagnement des personnes et des entreprises dans leurs projets est également simplifié. Désormais l'Agefiph est l'interlocutrice privilégiée des entreprises et des acteurs du monde économique. Les collaborateurs de l'Agefiph accompagnent toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, dans la mise en oeuvre de politique emploi handicap.

Simplification également avec Cap emploi qui apporte son conseil pour l'accès et le maintien dans l'emploi.

> L'offre de services et d'aides financières aux personnes handicapées à découvrir [ici](#)

> L'offre de services et d'aides financières aux entreprises à découvrir [ici](#)

Télécharger le communiqué de presse ci-dessous

Lien internet de l'article :

<http://www.agefiph.fr/Actus-Publications/Actualites/La-nouvelle-offre-de-services-et-d-aides-financieres-de-l-Agefiph>